

DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA RADIO
AMATEUR CANADIENNE

DATE: LE MARDI 17 MARS 1994
HEURE: De 9 h à 15 h 30
LIEU: PORTSMOUTH OLYMPIC HARBOUR SITE
53 YONGE STREET
KINGSTON (ONT.)
PRÉSIDENT : Farrell Hopwood

PARTICIPANTS:

ISC	ARC :
Mike Connolly	Earle Smith
Darius Breau	Ken Pulfer
Tom Jones	Jim Dean
Garth Roberts	Ralph Cameron
Doug Prentice	Debbie Norman
	Doug Frame
	Bill Gillis

Avant le début de la réunion, on présente aux participants, à titre d'information, un vidéo produit par l'ARC. Ce vidéo expose les activités des radioamateurs et les services que les radioamateurs fournissent à la collectivité. On présente aussi un autre court vidéo complémentaire que l'ARC a produit pour le bénéfice des municipalités, dans lequel on expose la situation actuelle relativement aux antennes et à leurs bâtis.

1) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé tel quel.

2) Procès-verbal de la réunion du 22 septembre 1993v

Ce procès-verbal ne fait l'objet d'aucune observation.

3) Examen/suivi des questions présentées au sous-ministre

a) Antennes et bâtis d'antennes des radioamateurs

À la dernière réunion du CCRAC, Industrie Canada devait préparer un dossier d'information devant être distribué au public pour lui expliquer la politique et les

procédures mises en oeuvre par Industrie Canada relativement à l'établissement d'antennes et de bâtis d'antennes. Ce dossier devait inclure la CPC (Circulaire des procédures concernant les clients) sur la consultation des municipalités et l'évaluation environnementale, ainsi que le rapport du professeur David Townsend sur les municipalités canadiennes et la réglementation des bâtis d'antennes, délimitant les pouvoirs du ministre en la matière. Malheureusement, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale n'a pas encore été adoptée officiellement et on ne croit pas qu'elle le sera avant l'automne. À ce moment, une version révisée de la circulaire sera publiée et le dossier de documentation sera distribué. On joindra aussi à ce dossier un article que l'ARC a préparé pour proposer des lignes directrices sur la construction des bâtis d'antennes.

b) Questions d'application de la loi et des règlements

Industrie Canada et l'ARC ont convenu qu'ils examineront cette question dans le cadre de la délégation de fonctions du groupe de travail sur la délégation des activités des radioamateurs. Le sujet sera donc traité dans le contexte du projet de délégation. L'ARC a fait circuler un document sur l'aperçu des problèmes d'application de la loi pour le service d'amateur. Ce document a été déposé à titre d'information uniquement.

c) Compatibilité électromagnétique

Industrie Canada présente brièvement l'objet de la Circulaire de la réglementation des télécommunications no 86 (CRT-86) en précisant la façon dont elle a été élaborée et en indiquant dans quel secteur Industrie Canada interviendra désormais. Les porte-parole d'ARC disent ensuite comment ils perçoivent la situation actuelle. Les participants analysent la situation. On reconnaît que parce que le projet a été présenté hors contexte, les radioamateurs ont mal compris, jusqu'à un certain point, l'objet de la CRT-86. On fait remarquer que les amateurs devraient se montrer intéressés au premier chef par toute politique proposée par Industrie Canada du fait qu'ils utilisent généralement leur station dans des secteurs résidentiels où l'existence de matériel radiosensible provoque des problèmes de brouillage. L'ARC a reconnu qu'Industrie Canada a l'intention d'établir des normes d'intensité de champ pour enrayer les problèmes d'immunité du matériel radiosensible. Cependant, l'établissement de tels critères est, selon elle, inacceptable sans l'adoption simultanée de normes pour les appareils électroniques radiosensibles. L'ARC continuera de prôner l'adoption de normes obligatoires pour ces mêmes appareils vendus au Canada.

d) Protection des attributions de fréquences (220-222 MHz)

Industrie Canada a rencontré la FCC pour lui proposer un accord de partages s'appliquant quelle que soit l'attribution finale de cette bande. Le Ministère va rencontrer la FCC plus tard ce printemps et lui demandera d'approuver un tel accord. L'ARC a été heureuse d'apporter aide et conseil à Industrie Canada dans l'arrangement de partage proposé avec la FCC concernant l'utilisation de la bande 220-222 MHz.

L'étape de la présentation d'observations par le public relativement à l'examen de la bande 30-960 MHz est maintenant terminée et les observations ont été rendues publiques. Industrie Canada pense qu'une décision sur la réattribution possible de la bande 220-225 MHz sera annoncée à l'automne. On incite les intéressés à examiner les observations reçues du public. L'ARC s'est objectée par écrit à la réattribution proposée.

4) Le point sur concernant les initiatives en matière de délégation des activités des radioamateurs

Jim Dean donne un aperçu de l'avancement des travaux du groupe de travail sur la délégation des activités des radioamateurs. Ce groupe, dont les membres viennent d'Industrie Canada et de l'ARC et qui a été formé après la réunion inaugurale du 2 décembre 1993, a pour objet de faciliter l'adoption d'un accord de délégation officiel et l'analyse de rentabilisation pour la délégation des activités des radioamateurs à l'ARC. Dans son rapport, Jim fait état des progrès réalisés concernant la préparation d'un projet d'accord et d'une analyse de rentabilisation entre décembre 1993 et février 1994.

Il donne en outre un aperçu de la façon dont le groupe va procéder, selon lui, dans l'avenir immédiat.

Le CCRAC accepte le rapport de Jim Dean tel quel.

Un projet d'entente préliminaire est également distribué aux membres à titre d'information.

On reconnaît que le groupe de travail sur la délégation des activités des radioamateurs a fait des progrès réels. On s'entend pour que le groupe continue son travail et pour qu'il fasse rapport au Comité à chaque réunion de celui-ci.

5) Gestion du temps

Farrell Hopwood propose qu'un chemin critique soit élaboré pour suivre les progrès du groupe de travail sur la délégation et pour qu'il présente un rapport sur l'avancement de ses travaux. On convient que cela doit se faire et un projet sera présenté aux co-présidents du Comité d'ici le 1er juin 1994.

6) Exemption médicale

Après discussion, on décide que la procédure actuelle n'est pas abusive, de façon générale. Industrie Canada est conscient des possibilités d'abus et il examinera chaque cas individuellement. Dans le même ordre d'idées, l'ARC soulève la question de la

nécessité d'adopter une procédure de vérification pour les examinateurs délégués. Industrie Canada explique qu'on est à mettre en place une procédure nationale à cet effet. L'ARC fait également remarquer qu'il y a actuellement des incohérences entre les documents CIR 1 et CIR 24 (Circulaires d'information sur les radiocommunications) d'Industrie Canada. Industrie Canada va faire enquête et modifier les documents en conséquence.

7) Assignment d'indicatifs d'appel à suffixe de deux lettres - Examen de la pratique

Le Ministère utilise actuellement les lignes directrices officielles pour assigner des indicatifs d'appel à deux lettres. L'adoption de la série ®VA⁻ permet aux régions plus vastes comme l'Ontario de répondre à la demande d'indicatifs d'appel à deux lettres.

L'ARC souhaiterait qu'Industrie Canada continue de suivre la politique actuelle suivant laquelle on assigne des indicatifs d'appel à suffixe de deux lettres. Industrie Canada accepte cette proposition. Le groupe de travail sur la délégation va explorer la question plus en détail en préparant son projet d'analyse de rentabilisation. On soulève aussi la question de l'assignation du suffixe QST, mais celle-ci sera débattue à une date ultérieure.

8) Licence commune d'amateur

L'ARC souhaiterait que les radioamateurs des pays de la Région 2 jouissent des mêmes privilèges à travers le territoire. Apparemment, une lettre a été envoyée au directeur général de la Direction de la réglementation de la radio d'Industrie Canada pour lui demander des renseignements sur la question. Les membres du Comité qui viennent d'Industrie Canada n'ont aucune idée de cette demande et ils vont faire enquête.

Autre question

Jean-Guy parle de la RAQI et de sa situation actuelle par rapport à l'ARC. La RAQI et l'ARC prévoient exister en tant qu'organisations indépendantes mais affiliées, la RAQI comptant au moins un membre exécutif de l'ARC. On fait remarquer que, du point de vue d'Industrie Canada, la RAQI sera considérée comme relevant de l'ARC. Quant à Industrie Canada, il traitera avec l'ARC uniquement dans le cas de questions nationales.

9) Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité aura lieu la 3e ou la 4e semaine de septembre. La date

sera confirmée plus tard. La réunion devrait avoir lieu à Ottawa.

FIN DE LA RÉUNION